

M. MILLS : L'honorable monsieur n'a pas toujours fait preuve d'une pareille confiance envers le parlement. Si ma mémoire ne me fait pas défaut, il n'y a pas un grand nombre d'années, l'honorable monsieur ne voulait pas admettre la sûreté de jugement du parlement.

Au contraire, l'honorable monsieur disait alors que le gouvernement régnait au moyen d'une majorité automatique. Il niait que ceux qui appuyaient alors le gouvernement, faisaient usage de leur propre jugement ou qu'ils prirent la peine de raisonner sur les questions d'intérêt public. Il disait qu'ils suivaient aveuglément le gouvernement et avaient la confiance la plus implicite dans tout ce que le premier ministre proposait. Il me semble à moi que ce que le parlement faisait alors, dans l'opinion de l'honorable monsieur, le parlement peut le faire encore aujourd'hui, dans l'opinion des membres de l'opposition.

Sir JOHN A. MACDONALD : Exactement.

M. MILLS : Et je suis porté à croire que l'honorable monsieur, s'il était de ce côté-ci de la Chambre, ne voudrait pas accepter un acte du parlement comme une preuve concluante de la justice de ce qui aurait été proposé par le premier ministre. Lorsque nous sommes appelés à considérer des questions de ce genre, il me semble que nous devrions les considérer d'après leur propre mérite. Lorsque l'honorable monsieur demande un crédit de \$7,200 pour l'administration d'un département chargé du contrôle de 500 gendarmes, il est toujours à propos pour la Chambre,—de fait, il est du devoir de la Chambre—de considérer la question de savoir si ce montant est nécessaire ou non.

Dans mon opinion, il n'est pas nécessaire que ce montant soit au si considérable. Je crois que les affaires de cette division pourraient être administrées pour la moitié de cette somme, et étant de cette opinion, j'ai cru à propos de l'exprimer ici, et j'ai donné mes raisons. J'ai démontré que lorsque le pays était plus inaccessible, lorsque le coût de l'administration devait être plus considérable qu'il ne l'est maintenant, 300 gendarmes étaient administrés par un bureau où il y avait deux commis dont les salaires réunis s'élevaient à \$2,700.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je ne dirai pas que je m'accorde avec l'honorable monsieur ; je suis très satisfait des actes du parlement lorsque ces actes me conviennent ; il n'est pas satisfait des actes du parlement lorsque ces actes ne lui conviennent pas ; et si j'étais de l'autre côté et qu'il fut ici, je pourrais attaquer le gouvernement, même s'il était appuyé par un acte du parlement pour démontrer que ceci a été approuvé par le parlement, et que tout gouvernement doit se sentir plus fort lorsqu'il est approuvé par la Chambre des communes, même si la Chambre des communes, contient une majorité qui appuie d'ordinaire le gouvernement.

9. Département des affaires des sauvages \$32,310.00

Sir JOHN A. MACDONALD : Le montant actuel des salaires est de \$26,350 ; augmentation en vertu de la loi, \$860 ; promotions projetées d'une classe à un autre, \$1,100 ; nominations proposées, \$4,000, en conséquence de l'augmentation des affaires du département.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : La besogne du département n'a pas augmenté au point de justifier cette dépense de \$4,000. Il y a une augmentation totale de \$1,023, mais pas une augmentation de \$4,000. Cela peut varier, mais c'est là l'augmentation totale.

Sir JOHN A. MACDONALD : Il y a un sous-chef, \$3,200, et \$50 d'augmentation pour un commis de première classe. Il y a un nouveau commis de seconde classe à \$1,100, et la promotion d'un commis de troisième classe. Ce dernier a subi son examen. Il y a une réduction de deux parmi les commis de troisième classe. Je crois qu'il est nécessaire qu'un officier soit spécialement nommé pour les affaires des

sauvages. M. White, le contrôleur, a agi pour moi, mais il a tant de besogne qu'il a été obligé d'abandonner ce travail.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Dois-je comprendre que le premier ministre a un secrétaire particulier comme président du conseil et un autre comme surintendant des affaires des Sauvages ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Oui ; mais je n'ai pas pour le présent l'intention d'employer un secrétaire particulier à ce salaire ; il faut que j'aie quelqu'un qui soit spécialement chargé de cette besogne. J'ai deux secrétaires particuliers, M. White, le contrôleur, et M. Joseph Pope. M. White ne peut plus faire cette besogne, et il faut que j'en aie un autre pour m'aider. Mon honorable ami de York-Est sait que la correspondance politique du chef du gouvernement requiert les services d'un secrétaire spécial pour cette branche. Ensuite j'ai besoin d'un officier qui fera la correspondance du département des sauvages, laquelle n'est parfois que semi-officielle.

M. MILLS : Quel que soit ce que l'honorable monsieur puisse dire pour expliquer les dépenses du département des terres, il ne peut donner la même explication relativement à la division des sauvages.

Le travail de ce département est aujourd'hui précisément ce qu'il a été depuis que les règlements des traités ont été faits. Dans les anciennes provinces, il n'y a eu aucun changement. Au Nord-Ouest, l'honorable monsieur a encore le même nombre de sauvages à surveiller qu'avait l'ancienne administration, mais il a cet avantage sur l'ancienne administration, que cette dernière a eu à négocier certains traités. Je crois que chaque année un traité a été négocié, ce qui a entraîné des dépenses considérables. Mais en ce qui concerne l'expédition de la besogne du département, elle est maintenant la même chose qu'elle était en 1878, si l'on en excepte l'augmentation que l'honorable monsieur peut y avoir faite grâce à ses malheureuses expériences d'exploitation minière.

Malgré tout cela nous constatons que les dépenses du département ont augmenté énormément. En 1878, il y avait onze officiers d'employés dans la division des sauvages, et leurs salaires réunis s'élevaient à \$11,860 ; tandis qu'il y a maintenant trente et un officiers dont les salaires réunis s'élèvent à \$32,310. Le nombre des employés et le montant de la dépense ont triplé. En 1878 nous avons imputé au département le salaire de l'inspecteur des agences des sauvages du Nord-Ouest, et il a été traité comme officier du département, tandis que maintenant l'honorable monsieur impute la dépense représentée par le salaire de cet officier au crédit affecté aux dépenses du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest. Je parle de M. McCaul.

Sir JOHN A. MACDONALD : Si l'honorable monsieur voulait se donner la peine de se renseigner un peu, il pourrait constater que la besogne du département a augmenté énormément, et que pour ce qui est de quelques-uns de ces salaires, il s'agit d'un simple transfert. Par exemple, toute l'agence générale de Toronto a été désorganisée et transférée ici. Deux officiers, M. Plummer et M. Dalton, ont été transférés ici, et leurs salaires ont été ajoutés au service intérieur au lieu d'être imputés, comme autrefois au service extérieur. M. Dignan, qui a été nommé inspecteur, a aussi été ajouté au nombre. En faisant sa promenade matinale, s'il arrivait à l'honorable monsieur d'entrer au bureau, je crois que ces anciens employés lui prouveraient que la besogne est tellement rude qu'ils ont été obligés de déclarer, surtout dans le département du comptable, qu'il leur était impossible de continuer sans avoir de l'aide. De fait, l'honorable monsieur sait que le comptable a déclaré qu'il résignerait si on ne l'aidait pas considérablement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Tout cela ne manque pas d'une certaine symétrie, comme mon honorable ami pourra le voir. Le coût est trois fois plus considérable qu'il